



ARRÊTÉ DU MAIRE AT 261/25
AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE
PUBLIC POUR VIDE GRENIER OMEPS
PARKING DE LA GARE

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY, Conseil départemental,
VU les articles L 2212.2 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5 et suivants,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Bernard BEZIN, président de l'Omeps, pour
l'organisation d'un vide grenier le dimanche 21 septembre 2025 place Marie Curie à Saint-Juéry.

CONSIDÉRANT qu'il appartient à Monsieur le Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et
la salubrité publiques et d'une manière générale de prescrire toutes mesures utiles pour prévenir
les accidents afin de permettre le bon déroulement de cet événement.

-ARRÊTE-

Article 1 : M. BEZIN est autorisé à organiser un vide grenier sur la place Marie Curie le dimanche
21 septembre 2025.

Article 2 : Le stationnement sur le parking de la gare sera interdit du samedi 20 septembre
8h00 au dimanche 21 septembre 2025 à 23h00.

Article 3 : Le permissionnaire devra s'acquitter des obligations en matière de déclaration pour
l'autorisation d'une vente au déballage sur le domaine public 15 jours avant la manifestation.

Article 4 : Tout véhicule en stationnement gênant sera susceptible d'être placé en fourrière selon
un ordre de réquisition de Monsieur le Maire de Saint-Juéry dans le cadre de ses pouvoirs de
Police.

Article 5 : En cas de nécessité de service public, l'espace occupé devra être immédiatement
libéré par le demandeur

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
de Saint-Juéry dans le délai de deux mois, à compter de sa publication et à défaut devant le
Tribunal Administratif de Toulouse.

Article 7 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, la Police Municipale de Saint-Juéry, le
Commissaire divisionnaire, le Directeur Départemental de la sécurité publique sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JUÉRY, le 15 septembre 2025
Le Maire,
David DONNEZ



Publié le :